



CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

Les affaires dans le monde entier sont très prometteuses mais gérer notre entreprise avec des standards élevés en matière d'éthique et d'intégrité pour les relations avec nos employés, nos clients, nos partenaires commerciaux et nos actionnaires est l'une de nos principales priorités. Cela ne signifie pas uniquement respecter les lois et réglementations, cela veut aussi dire montrer l'exemple dans la manière dont nous gérons nos affaires et dont nous nous comportons.

En tant que leader mondial de l'industrie du vide, nous nous procurons des matières premières, des produits et des services auprès de fournisseurs du monde entier, afin de proposer qualité, fiabilité et solutions technologiques avancées. Nous sommes fermement convaincus qu'un succès économique durable va de pair avec une conformité à la législation et à nos normes internes, notamment en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité au travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption.

Nos exigences sont fondées sur les principes internationaux du « Pacte mondial » et de la « Déclaration universelle des droits de l'homme », ainsi que sur les normes publiées par l'Organisation internationale du travail, en tenant compte des lois et réglementations des différents pays et sites. Elles sont également soutenues par nos normes internes et nos valeurs fondamentales.

Nous comptons sur tous nos fournisseurs pour se conformer pleinement aux principes énoncés dans le présent Code de Conduite.

I. Lois et normes du travail

Travail des enfants

Le travail des enfants est strictement interdit. Le fournisseur respectera l'âge minimum du travail conformément aux réglementations nationales.

Travail forcé

Le Fournisseur n'a pas recours au travail forcé dans ses locaux.

Discrimination

Le fournisseur respectera les principes d'égalité des chances et de traitement pour tous les employés. Il s'abstiendra de pratiquer tout type de discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique, l'âge, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou la religion, la vision du monde ou l'opinion politique.

Protection de l'emploi

Nous comptons sur nos fournisseurs pour déployer tous leurs efforts afin de mettre en œuvre les

principes de santé et sécurité au travail à un niveau élevé. Le fournisseur se conformera aux dispositions applicables en matière de santé et de sécurité au travail et garantira un environnement sécurisé et sain, en vue de préserver la santé des employés et d'éviter tout accident, toute blessure ou maladie professionnelle.

Liberté d'association

Le fournisseur respectera le droit de ses employés, dans toute la mesure autorisée par le droit applicable, à créer et à adhérer à un comité d'entreprise, une association syndicale ou tout autre système de représentation des employés.

Rémunération et horaires de travail

Le fournisseur se conformera aux lois et aux dispositions nationales respectives relatives au temps de travail, aux salaires et traitements et aux cotisations versées par l'employeur.

II. Éthique professionnelle

Intégrité commerciale

Le fournisseur respectera les normes internationales et les lois locales de lutte contre la corruption. Il s'abstiendra en particulier de proposer à des employés de Pfeiffer Vacuum tout service, cadeau ou avantage susceptible d'influencer leur conduite personnelle à l'égard de leur travail pour l'entreprise.

Prévention des conflits d'intérêts

Dans le cadre de ses relations d'affaires avec ses fournisseurs, Pfeiffer Vacuum souhaite prendre des décisions fondées exclusivement sur des critères objectifs. Par conséquent, le fournisseur respectera l'ensemble des lois applicables relatives aux conflits d'intérêts et mettra en œuvre tous les moyens pour reconnaître, divulguer et atténuer d'éventuels conflits d'intérêts personnels concernant la relation de travail qu'il entretient avec Pfeiffer Vacuum et ses employés.

Concurrence loyale

Le fournisseur se conformera aux lois antitrust et sur la concurrence en vigueur dans son pays. À cet égard, il convient d'interdire les abus de position dominante, les pratiques concertées ou les accords illicites, ainsi que l'échange d'informations de tarification entre des concurrents.

Approvisionnement responsable en minéraux

Le fournisseur se conformera aux lois et réglementations applicables relatives aux minéraux sources de conflits tels que l'étain, le tungstène, le tantale et l'or. Il garantira que les produits fournis à Pfeiffer Vacuum ne contiennent aucun métal dérivé de minéraux ou de leurs dérivés provenant de régions de conflit finançant directement ou indirectement des groupes armés ou

tirant des avantages de ces derniers.

Blanchiment de capitaux

Le fournisseur se conformera à l'ensemble des lois applicables régissant la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et ne prendra en aucun cas part à de telles activités.

Contrôle des importations et des exportations

Le fournisseur se conformera à l'ensemble des lois en vigueur et applicables lors de l'importation et l'exportation de marchandises et de services.

Protection des données à caractère personnel et de la propriété intellectuelle

Conformément aux réglementations applicables en matière de protection des données, le fournisseur préservera et fera bon usage des informations confidentielles et personnelles collectées auprès de / relatives à Pfeiffer Vacuum. Il garantira la protection de la vie privée de l'ensemble des employés et partenaires commerciaux.

Le fournisseur respectera les droits de propriété intellectuelle. Les transferts de technologie et de savoir-faire seront réalisés selon une méthode protégeant les droits de propriété intellectuelle ; les informations des clients et des fournisseurs seront systématiquement protégées.

Confidentialité

Le fournisseur gèrera les informations sensibles reçues de la part de Pfeiffer Vacuum de façon adaptée. Ces informations ne doivent en aucun cas être utilisées à d'autres fins que l'objectif commercial pour lequel elles ont été fournies.

Protection de l'environnement

Le fournisseur respectera toutes les lois, dispositions et normes environnementales applicables. Il est en outre attendu que le fournisseur élabore et emploie un système de management environnemental (par exemple, conformément à la norme ISO 14001), en vue d'identifier et de réduire au minimum l'impact et les dangers environnementaux. À cet égard, nous comptons sur le fournisseur pour prendre des dispositions raisonnables afin de protéger l'environnement lors de ses propres activités commerciales.

III. Respect du Code de conduite des fournisseurs

Dialogue avec les partenaires commerciaux

Le fournisseur transmettra les principes énoncés dans le présent Code de Conduite fournisseurs à ses sous-traitants et autres partenaires commerciaux impliqués dans la fourniture de produits et de

services décrits dans l'accord principal conclu avec Pfeiffer Vacuum. Le fournisseur encouragera en outre ces parties à agir sur la base de ces normes.

Conformité au Code de Conduite fournisseurs

En donnant un préavis raisonnable, Pfeiffer Vacuum se réserve le droit de contrôler le respect des exigences du Code de Conduite fournisseurs. Pfeiffer Vacuum encourage ses fournisseurs à mettre en place leurs propres directives relatives à une conduite éthique. Le fournisseur encouragera ses propres fournisseurs à respecter les droits de l'homme, la sécurité au travail, les normes éthiques et environnementales servant de base à cet accord dans le cadre de la réalisation de leurs obligations contractuelles. Le fournisseur sera responsable de sa propre chaîne d'approvisionnement. Tout manquement aux obligations spécifiées dans le Code de Conduite fournisseurs sera considéré comme une violation contractuelle majeure.

Déploiement de sous-traitants

Le présent Code de Conduite fournisseurs s'appliquera de même en intégralité à l'ensemble des sous-traitants du fournisseur livrant des marchandises ou des services à ce dernier. Le fournisseur sera responsable de garantir la conformité de la part de chacun de ses sous-traitants, selon le même champ d'application que celui auquel il est lui-même soumis. Pfeiffer Vacuum se réserve le droit de vérifier le respect du Code de Conduite fournisseurs par les sous-traitants du fournisseur et, si nécessaire, le fournisseur autorisera Pfeiffer Vacuum à réaliser un audit en ce sens.

Violation du Code de conduite

En cas de violation du présent Code de Conduite par le fournisseur, Pfeiffer Vacuum lui demandera de présenter sans délai un plan d'action proposant des améliorations ultérieures, prévoyant d'éliminer la cause de la violation dans une période déterminée. Un tel plan doit être communiqué par écrit, puis approuvé par Pfeiffer Vacuum. De plus, Pfeiffer Vacuum se réserve le droit de demander la résiliation des contrats existants pour motif légitime.

**Acceptation du
Code de Conduite fournisseurs
du Groupe Pfeiffer Vacuum**

Nous souhaiterions obtenir votre acceptation du présent Code de Conduite fournisseurs du Groupe Pfeiffer Vacuum.

Données relatives au fournisseur				
Nom du fournisseur :		Numéro du fournisseur :		
Adresse :				
Code postal :		Ville :		Pays :
Contact				
Employé référent :				
Téléphone :				
Adresse électronique :				

Lieu et date

Signature